

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 5 NOVEMBRE 2012

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 5 novembre 2012, sous la présidence du maire, monsieur Francois Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchar, monsieur Alphée Pelletier et monsieur Pascal Hudon.

Madame Carole Lévesque est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

199-11-2012

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS D'OCTOBRE 2012

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012, les élus confirment que ce dernier est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal d'octobre 2012 soit accepté tel que rédigé.

200-11-2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 289-B SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'un règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles est actuellement applicable sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par la conseillère Martine Hudon lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les présentes modifications au règlement 289 et 289-A soient adoptées et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT N° 289-B

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-B VISANT À MODIFIER LES ARTICLES 2, 6.2, 6.4, 8.2 DU RÈGLEMENT N° 289 RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ADOPTE le règlement portant le n° 289-B, afin de corriger Les articles 2, 6.2, 6.4, et 8.2 du règlement 289.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Modification à l'article 2 de la définition du mot « bac roulant »

Remplacer la définition du mot "bac roulant" par la définition suivante :

"Contenant en plastique de 240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres, pouvant être soulevé par un bras mécanique lors de la collecte"

Article 3 Modification à des articles 6.2, 6.4, et 8.2

Pour les articles 6.2, 6.4, et 8.2 remplacer le terme

« 360 litres » par « **240 litres et plus, jusqu'à un maximum de 360 litres** »

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce 5^e jour du mois de novembre 2012.

Maire

Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière

201-11-2012

**APPROBATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte les tarifs proposés par la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour l'année 2013, soit, un budget total pour l'ensemble des cinq municipalités au montant de 309 461 \$, dont la part pour la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière est de 88 639 \$.

202-11-2012

TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2013 – ADOPTION

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2013, proposés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 7 octobre 2011, soit :

- ✓ Matières résiduelles et matériaux secs : 61 \$/tonne métrique.
- ✓ Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : Gratuit.
- ✓ Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :
 - ◆ Ovins, caprins, gallinacés 10\$/bête
 - ◆ Autres espèces 58\$/tonne métrique

203-11-2012

**AIDE FINANCIÈRE À TOUT ORGANISME À BUT NON LUCRATIF QUI FOURNIT UN
SOUTIEN TECHNIQUE À UNE OU PLUSIEURS ENTREPRISES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT l'article 90 de la LCM – alinéa 4 par laquelle la Loi sur l'interdiction des subventions municipales ne s'applique pas à une aide accordée à tout organisme à but non lucratif qui fournit un soutien technique à une entreprise située sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désire également encourager les constructions et rénovations majeures autres que résidentielles ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil versera, à tout organisme à but non lucratif ayant comme service principal de fournir du soutien technique à d'autres entreprises situées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière :

- 1° Pour l'exercice financier de la Municipalité au cours duquel les travaux ont été complétés ainsi que pour le premier exercice suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à 100% de la différence entre le montant de la taxe qui serait dû si l'évaluation du bâtiment n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe qui est effectivement dû en référence au certificat de l'évaluateur.
- 2° Pour le deuxième exercice financier de la Municipalité suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à 80% de la différence entre le montant de la taxe qui serait dû si l'évaluation du bâtiment n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe qui est effectivement dû.
- 3° Pour le troisième exercice financier de la municipalité suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à 60% de la différence entre le montant de la taxe qui serait dû si l'évaluation du bâtiment n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe qui est effectivement dû.
- 4° Pour le quatrième exercice financier de la Municipalité suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à 50% de la différence entre le montant de la taxe qui serait dû si l'évaluation du bâtiment n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe qui est effectivement dû.

LES COMPTES DE TAXES devront avoir été acquittés en totalité afin de bénéficier de l'aide financière.

204-11-2012

PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale ;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT QU'il est offert à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec ;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de la municipalité peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

205-11-2012

TRANSPORTS QUÉBEC – SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 210 537 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

206-11-2012

ACCEPTATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA CITERNE DU RANG 3 EST ET PAIEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCEPTER les travaux d'installation de la citerne du Rang 3 Est et d'effectuer le paiement à Solution d'eau Bourgelas inc., soit la somme de 29 662.40 \$.

207-11-2012

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU CHEMIN DES SABLES EST ET PAIEMENT / ET RÉVISION DES CREDITS BUDGETAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCEPTER les travaux d'asphaltage du chemin des Sables Est et d'effectuer le paiement de 215 858.28 \$ à Pavage Francoeur.

Les crédits budgétaires seront les suivants : 52 692.48 \$ à même les taxes d'investissement (0.15 \$) et 157 845.06 \$ dans le surplus libre.

208-11-2012

DEMANDE À VILLE DE LA POCATIÈRE – NOUVEL USAGER AQUEDUC ET ÉGOUT SUR LA RUE HARTON

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.3 de l'entente intermunicipale de fournitures de services;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière demande à la Ville de La Pocatière l'autorisation d'un branchement d'une nouvelle construction au 104, rue Harton sur lot P 619 (plan ci-joint). Il s'agit d'une entreprise œuvrant dans la transformation de palettes appartenant à monsieur Alain Benoit.

209-11-2012

RURALYS – ADHÉSION 2012-2013

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADHÉRER à Ruralys en tant que membre pour 2012-2013 au coût de 70\$.

210-11-2012

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS – RENOUELEMENT DE PRÊT

CONSIDÉRANT que le prêt n° 3 pour le règlement n° 238 la rue Hudon est à renouveler ;

CONSIDÉRANT la proposition suivante de la Caisse populaire Desjardins, soit le montant de financement qui est de 39 871.50 \$:

<p>TERME 5 ANS Intérêts : 3.46% Remboursement capital & intérêts</p>

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE acquiesce à la proposition de terme de 5 an au taux de 3.46% sur le remboursement du prêt 3 règlement 238 de la rue Hudon.

211-11-2012

**CODIFICATION DU COORDONNATEUR DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP SUR
LES APPELS D'URGENCE**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques incendie est entré en vigueur depuis le 30 mars 2012;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a pour mandat en tant qu'autorité régionale en matière de sécurité incendie de faire le suivi du schéma et de ses réalisations;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a mandaté le coordonnateur de la MRC de Rivière-du-Loup pour coordonner et assurer le plan de mise en œuvre de son schéma;

ATTENDU QUE la présence sur les interventions du coordonnateur en sécurité incendie permettra un meilleur suivi de la mise en place des ententes et des actions requises au schéma;

ATTENDU QUE le coordonnateur sera appelé à collaborer avec les officiers en place lors d'une intervention impliquant le service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière autorise le coordonnateur la MRC de Kamouraska à être avisé, par le biais des moyens de communication en place de tous les appels d'urgence impliquant le service de sécurité incendie de la municipalité.

212-11-2012

APPUI POUR TRANSPORT EN VRAC AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT l'autorisation du 12 septembre 2012 portant le numéro 402346 de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour les lots 498P et 499P sur une superficie de 4.9 hectares;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie la demande Transport en Vrac auprès de la CPTAQ pour une modification au dossier numéro 402346 visant à changer l'emplacement d'une partie de l'autorisation pour la même superficie totale.

213-11-2012

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Afin de satisfaire aux directives du Ministère des Affaires Municipales en vertu de la loi, je vous fais part du rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget de la prochaine année.

1- RAPPORT FINANCIER 2011

Le résumé des chiffres qui suit vous est présenté afin de vous informer sur l'utilisation des fonds de la municipalité en 2011.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER 2011

Revenus de l'État des activités financières de fonctionnement et d'investissement	1 682 847 \$
Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations	(1 447 603 \$)
Autres activités financières (remboursement en capital de la dette)	<u>(49 126 \$)</u>
Variation de l'exercice	<u>186 118 \$</u>

2- DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2012

Pour l'année 2012, l'évaluation imposable est de 115 422 400 \$ et le taux de taxe foncière générale est fixé à 0,82 \$ / 100 \$ d'évaluation et le taux de taxe spéciale pour les activités d'investissement est de 0.15 \$ / 100 \$ d'évaluation.

Le taux de taxe de service par logement résidentiel est de l'ordre de 154 \$ pour la collecte et la disposition des matières résiduelles, de 125 \$ pour les frais d'opération des réseaux d'égout, de 225 \$ pour la consommation eau des abonnés au service d'aqueduc et une taxe de 84 \$ par immeuble pour la vidange des fosses septiques.

Le budget prévoit des revenus et des dépenses de fonctionnement de 1 714 028 \$. Après 10 mois d'opération, nous pouvons confirmer qu'aucun déficit n'est actuellement anticipé.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012 – 2013 – 2014

Le Conseil a également adopté le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

Programme triennal des immobilisations	2012	2013	2014
Incitatif mise aux normes des installations septiques	12 134 \$	11 542.65 \$	11 542.65 \$
Citerne	60 000 \$	60 000.00 \$	60 000.00 \$
Ponceau Ruisseau Dionne	240 000 \$		
Ponceau Chamberland	20 000 \$		
Ponceau Chemin de la Station	13 000 \$		
Jonction chemin Mont.Thiboutot/rte Martineau	7 000 \$		
Achat terrain et projet St-Louis	10 060 000 \$		
Ingénieurs, hydrogéologues, forage	100 000 \$		
Bureau municipal	20 000 \$		
Pavage et pulvérisation		167 000.00 \$	178 000.00 \$
Égout pluvial rue des Arpents Verts		12 000.00 \$	
Entrepôt à sel		200 000.00 \$	
Pick-up		30 000.00 \$	
TOTAL	10 532 134 \$	480 542.65 \$	249 542.65 \$

3- RÉALISATIONS 2012, ORIENTATIONS POUR 2013 ET PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015.

Entente intermunicipale sur les Loisirs avec Ville La Pocatière

Cette entente permet aux résidants de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière de bénéficier de l'ensemble des services en loisirs offert par Ville La Pocatière. Puisque cette entente est venue à échéance, la Ville de La Pocatière acceptait depuis ce temps de renouveler l'entente d'année en année, selon les mêmes dispositions. Suite à la réception d'une demande de révision de la Ville de La Pocatière, nous sommes présentement à négocier la nouvelle entente qui saura satisfaire tous les citoyens du milieu pocatois sans distinction.

Fête des bénévoles:

Pour une deuxième année et sous le thème "Votre présence fait la différence" les élus de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière et les élus de Ville La Pocatière ont conjointement honorés les bénévoles du milieu lors de la semaine de l'action bénévole. Plus de 120 bénévoles ont participé à cette deuxième édition. Je vous rappelle ici que nous voulions donner un caractère apolitique à cette fête qui est donnée en l'honneur de la contribution exceptionnelle des gens impliqués dans notre milieu.

Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska Ouest

Depuis janvier 2012, la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska Ouest est en action. Celle-ci gère l'ensemble des collectes tant des matières recyclables que des matières résiduelles. Pour se faire, la régie s'est dotée du camion (livré en juillet 2012) muni d'équipement lui permettant d'effectuer l'ensemble des collectes ménagères et commerciales dans le même parcours. Nous prévoyons une économie pour le contribuable et un contrôle des coûts. Je vous rappelle que la Régie est constituée des municipalités de St-Onésime-d'Ixworth, de St-Gabriel-Lalemant, de St-Pacôme, de Rivière-Ouelle et de Ste-Anne-de-la Pocatière.

Politique familiale et des aînées

La Municipalité s'est dotée d'un cadre de référence et de mesures pour mieux répondre aux besoins des familles et des personnes aînées. Le document de la politique pour les familles et les personnes aînées, incluant le plan d'action pour les familles et celui pour les personnes aînées, a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012. Le lancement a eu lieu le dimanche 3 juin 2012 à l'édifice municipal. La Municipalité a reçu l'appui financier et technique de la Ministre de la Famille et de la Ministre responsable des Aînés, en collaboration avec le Carrefour Action Municipale et Famille. Ce projet, débuté en 2011, s'est concrétisé grâce à l'obtention d'une subvention de 24 000\$, répartie sur deux ans, provenant du Ministère de la Famille et des Aînés.

Identification de la Municipalité

Peut-être l'avez-vous remarqué! Depuis quelques semaines, le Ministère des Transports du Québec a débuté l'installation de panneau d'identification aux limites de la Municipalité. Ces panneaux, situés sur les routes provinciales 132, 230 et la route Ste-Anne-St-Onésime, indiquent parfaitement les limites de notre Municipalité. Dans les semaines et mois à venir, le ministère terminera l'installation des panneaux de destination situés sur l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20) à l'approche de la sortie 436. Rappelons ici que la municipalité désirait être identifiée sur les artères principales depuis la fin des années 80.

Organisation de la Vélo-Virée de la St-Jean Baptiste et de la Fête Nationale

Les bénévoles du Comité de la Fête Nationale ont redoublé d'efforts pour offrir une programmation des plus diversifiée. Nous remercions tous les participants de la Vélo-virée qui ont découvert les grands espaces de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Cette activité a été organisée par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en collaboration avec Ville La Pocatière, le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière.

PROGRAMME TRIENNAL

Chemin de la station

Votre Conseil municipal est bien au fait du piteux état de la chaussée du chemin de la Station. Celle-ci s'est grandement détériorée depuis quelques années. La réfection complète du chemin ainsi que l'installation d'un service d'égout sanitaire sont prévues dans le plan triennal des immobilisations (PTI). En attendant le financement par les paliers gouvernementaux concernés, nous travaillons à trouver une solution économique afin de la rendre la mieux carrossable possible.

Tel que décrété par le règlement numéro 296, toute circulation des camions et des véhicules-outils est interdite afin d'assurer la sécurité des résidents et aussi pour ne pas détériorer davantage l'état de la chaussée. La nécessité de ce règlement sera révisée quand les travaux de réfection et de construction d'un réseau d'égout seront réalisés.

Domaine Horizon (carré St-Louis)

La Municipalité est toujours en attente d'une décision du MAMROT (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire) afin de réaliser les travaux de mise à niveau ou de l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'égout pour ce secteur. Plusieurs études et analyses ont été effectuées dans les derniers mois afin de répondre aux questions des ingénieurs du ministère. La dernière en liste est l'évaluation du puits actuel par un hydrogéologue et une analyse du sol par carottage sur plusieurs lots.

Chemin des Sables Est

La réfection de la chaussée sur un peu plus d'un kilomètre prévue au plan triennal d'immobilisation a été effectuée dans les dernières semaines.

Après avoir procédé à la réfection de ponceaux dans le chemin des Sables Est durant l'année 2011, le temps du pavage était venu. Rappelons que ces travaux étaient rendus nécessaires afin d'évacuer l'eau de surface du côté Sud de la route étant donné les problématiques vécues depuis plusieurs années en période de gel et de dégel de la chaussée.

Ponceau Ruisseau Dionne

Prévus à l'origine à l'automne 2011, les travaux de réfection du ponceau situé sur le chemin de la Montagne Thiboutôt ont dû être reportés vu les délais occasionnés par la livraison du ponceau. Le contrat octroyé à Transport Pierre Dionne a dû être annulé en novembre 2011. Suite à un nouvel appel d'offres en 2012, le contrat fût de nouveau octroyé à Transport Pierre Dionne et celui-ci a réalisé les travaux au printemps dernier.

Schéma de couverture de risque incendie.

Dans les dernières semaines, la municipalité a procédé à l'installation d'une citerne d'eau dans le secteur Est situé sur le 3^e Rang, près de la route Drapeau. Afin de terminer la mise à niveau de nos équipements et d'être conforme aux normes incluses dans le *Schéma de couverture de risque incendie*, deux autres citernes devront être installées dans les mois à venir sur notre territoire.

Pour terminer, vous trouverez également joint :

- La liste des dépenses de plus de 25 000 \$ engagées depuis le dernier rapport du maire.
- La rémunération des élus pour 2012.
- Les immobilisations réalisées en date du 31 octobre 2012.

Dépenses de plus de 25 000 \$	
TRANSPORT PIERRE DIONNE : Ponceau chemin de la Mont. Thiboutot	190 200 \$
PAVAGE FRANCOEUR INC. : Voirie été (asphaltage) Asphaltage chemin des Sables Est	233 283 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE Eau & Égout / Incendie / Fêtes des bénévoles et Loisirs	287 446 \$
SOLUTIONS D'EAU BOURGELAS INC. : Citerne 3 ^e Rang Est	29 662 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP : Enfouissement	36 199 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT : Vidange des boues de fosses septiques	45 944 \$
MRC : Quote part, Rôle d'évaluation, Urbanisme	153 988 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST	85 556 \$
SÛRETÉ DU QUÉBEC	97 239 \$

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Rémunération des élus		
Poste	Rémunération 2012	Allocation de dépenses
Maire	9 584.55 \$	4 792.22 \$
Conseillers (6)	11 394. \$	949.56 \$
TOTAL	20 978.55 \$	5 741.78 \$

Immobilisations réalisées au 31 octobre 2012 et leur financement :

FINANCEMENT PROJET	TAXE .15¢	FONDS GÉNÉRAL	SURPLUS LIBRE	FONDS LOCAL ENTRETIEN DES ROUTES	TOTAL
Citerne	31 010.00 \$				31 010.00 \$
Ponceau Montagne Thiboutot	61 068.48 \$		34 000.00 \$	131 549.83 \$	226 618.31 \$
Ponceau chemin de la Station	11 408.68 \$				11 408.68 \$
Jonction route Martineau – Montagne Thiboutot	3 840.45 \$				3 840.45 \$
Asphaltage chemin des Sables Est	52 692.48 \$		157 845.06 \$		210 537.54 \$
Équipement voirie	1 048.39 \$				1 048.39 \$
Bureau municipal		13 939.57 \$	25 000.00 \$		38 939.57 \$
Équipement Réseaux d'égouts		4 904.44 \$			4 904.44 \$
Projet Égout – Secteur St-Louis			12 845.00 \$		12 845.00 \$
	161 068.48	18 844.01 \$	229 690.06 \$	131 549.83 \$	541 152.38 \$

François Lagacé, maire
Le 5 novembre 2012

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

⇒ Association Pocatoise des personnes handicapées : Demande d'aide financière.

214-11-2012

ASSOCIATION POCATOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'APPORTER NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE au montant de cinquante (50\$) à l'Association Pocatoise des personnes handicapées inc.

215-11-2012

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 382 122.52 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- § MRC de Kamouraska : Vente pour non-paiement de taxes, les dossiers doivent parvenir à la MRC au plus tard le lundi 14 janvier 2013.
- § Sûreté du Québec : Remerciements pour contribution financière dans le projet IMPACT 2012.


PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

217-11-2012

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 21h22.**


Maire


Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE		
COMPTES À PAYER AU 5 NOVEMBRE 2012		
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	Octobre	20 311.66 \$
Hydro-Québec	Électricité-Égout	46.48 \$
Hydro-Québec	Électricité-Éclairage des rues	399.16 \$
Hydro-Québec	Électricité - Administration	408.70 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	53.23 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	298.07 \$
Visa Desjardins	Fourniture	58.39 \$
Sébastien Tirman	Déplacement:Parc/journées culture/5à7	82.35 \$
Colin Bard	Fournitures - Caméras	394.34 \$
Céline Bélanger	Tableau	200.00 \$
Sylvie Dionne	Frais déplacement - MRC	16.20 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		22 268.58 \$
DÉPENSES COURANTES		
LEMIEUX PARENT THÉBERGE, AVOCATS		1 053.17 \$
LES EMBALLAGES DE LA CAPITALE		45.98 \$
SERVICES SANITAIRES ROY		986.49 \$
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE		164.25 \$
PAVAGE FRANCOEUR INC.		216 952.01 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		21.00 \$
LES PUBLICATIONS DU QUEBEC		26.31 \$
REAL HUOT INC		207.23 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES		49.33 \$
USD		336.71 \$
LES PETROLES B OUELLET		2 623.76 \$
AGRO ENVIRO LAB		169.59 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		1 630.95 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT		194.66 \$
GARAGE CONRAD DIONNE INC		79.33 \$
GROUPE DYNACO		234.33 \$
LOCATION J C HUDON INC		675.43 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE		786.48 \$
PNEUS LEVESQUE		1 022.02 \$
G LEMIEUX ET FILS INC		11 044.15 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.		74.73 \$
VILLE DE LA POCATIERE		63 268.54 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		3 050.28 \$
F.K. SOUDURES 2007 INC.		198.76 \$
CLAUDE DIONNE		377.11 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		102.27 \$
FRANCOIS LAGACE		87.64 \$
CARQUEST LA POCATIERE		305.71 \$
IDC INFORMATIQUE		136.82 \$
SOLUTIONS D'EAU BOURGELAS		32 662.40 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		3 009.10 \$
CONSTRUCTION B.M.L.		3 322.20 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DEFER		1 646.39 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		5 179.68 \$
MRC DE KAMOURASKA		4 017.82 \$
POSTES CANADA		201.78 \$
QUÉFLEX (3681432 CANADA INC)		1 768.02 \$
REVENU CANADA		2 141.51 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES		359 853.94 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		382 122.52 \$